

Résultats

Critère(s) de recherche: Date de la publication : 03.05.2013 - 02.05.2016, Genre : Procédures en cours, Sous-rubrique : Annonce préalable, Appel d'offres, Appel d'offres (résumé), Concours

Inscription: [Inscription](#)

02.05.2016 | ID du projet 139853 | No. de la publication 913527 | Appel d'offres

Appel d'offres

Date de publication Simap : 02.05.2016

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice : Office fédéral de l'énergie OFEN, Section Bâtiments (GD)

Service organisateur/Entité organisatrice : Office fédéral de l'énergie OFEN

Section Bâtiments (GD), Mühlestrasse 4, 3063 Ittigen, Suisse

1.2 Les demandes de participation au marché sont à envoyer à l'adresse suivante

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Service des appels d'offres, à l'attention de Projet (16110) 805 Communication SuisseEnergie pour les communes 2017 à 2019, Fellerstrasse 21, 3003 Berne, Suisse, Fax: +41 58 463 26 98, E-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

30.05.2016

Remarques : Pour toutes questions concernant l'établissement de la demande de participation au marché, nous vous prions de nous transmettre vos demandes de manière anonyme par l'intermédiaire du forum aux questions sous www.simap.ch.

Toutes les questions tardives ne pourront être traitées. Lorsque les réponses sont publiées sur www.simap.ch, les soumissionnaires en sont immédiatement avertis par courriel.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt de la demande de participation au marché

Date: 24.06.2016 **Heure:** 23:59, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Remarques sur le dépôt des demandes de participation au marché: Lieu de la remise de la demande de participation au marché: selon chiffre 1.2

a)

Pour remise à la réception de l'OFCL (par le soumissionnaire lui-même ou par coursier): La demande de participation au marché doit être remise au plus tard à la date de clôture indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture de la réception (07.30h-12.00h et 13.00h-16.00h) contre accusé de réception de l'OFCL.

b)

Remise par voie postale: le sceau postal ou le justificatif avec code à barres d'un office de poste suisse ou étranger reconnu officiellement est déterminant pour la date de remise (l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme sceau postal).

c)

Remise de la demande de participation au marché à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur demande de participation au marché au plus tard à la date de remise ci-dessus à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les heures d'ouverture, contre une confirmation de réception. Ils ont l'obligation d'envoyer cette confirmation par fax (no. fax selon chiffre 1.2) au pouvoir adjudicateur.

Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de la demande de participation au marché dans les délais.

Les demandes de participation au marché remises en retard ne peuvent plus être prises en considération et seront renvoyées à l'expéditeur.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Confédération (Administration fédérale centrale)

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure sélective

1.8 Genre de marché

Marché de services

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Catégorie de services CPC:

[11] Conseil en gestion et services connexes

2.2 Titre du projet du marché

(16110) 805 Communication SuisseEnergie pour les communes 2017 à 2019

2.3 Référence / numéro de projet

(16110) 805

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 79342000 - Services de marketing

2.5 Description détaillée des tâches

Fonctionnement/gestion de la communication, sur le plan national, de SuisseEnergie pour les communes (eCH pour les Communes) (agence de communication Cité de l'énergie), qui comporte 3 services de communication/relations avec les médias en Suisse alémanique, romande et au Tessin et ce dans chacune des trois langues officielles.

Cette tâche est assumée par trois entreprises, formant une communauté de soumissionnaires, domiciliées et établies dans chacune des 3 régions linguistiques, ou par un seul soumissionnaire ayant des succursales en Suisse alémanique, romande et au Tessin.

En règle générale, la communication eCH pour les Communes doit contribuer à sensibiliser les villes et les communes, à combler les lacunes en matière d'information et de connaissance, ainsi qu'à les inciter à mettre en œuvre des concepts innovants et ambitieux sur le plan communal.

Il faut faire connaître et promouvoir, dans les villes et les communes, les instruments et les projets des cités de l'énergie développés par eCH pour les Communes, ainsi que les programmes affiliés à ce projet.

L'agence de communication fournit les prestations suivantes (Ensemble des prestations = EP)

- EP A Conception/planification/direction

A1: Conception/planification

A2: Coordination

A3: Conduite de l'agence de communication au niveau national

A4: Controlling, rapport et administration

- EP B: Communication faïtière

B1: Fonctionnement des services de communication/relations avec les médias régionaux

B2: Public Affairs

B3: Publication (de/fr/it)

B4: Création de sites internet (de/fr/it)

B5: Social Media (médias sociaux) (dr/fr/it)

B6: Newsletter (de/fr/it)

B7: Inventaire des médias

B8: Manifestations nationales

B9: Information/formation

- EP C: Soutien à la communication pour les communes et les médiateurs

C1: Publishing (édition) (de/fr/it)

C2: Moyens auxiliaires pour intensifier la communication dans les cités de l'énergie (de/fr/it)

C3: Soutien à l'organisation et à la communication pour les conseillers Cité de l'énergie et Site 2000 watts à l'occasion de manifestations diverses

C4: Catalogue des médias (de/fr/it)

C5: Certificats

C6: Soutien aux communes dans les Social Media

C7: Collaboration avec les HOTLINES de communication pour les cités de l'énergie, avec la centrale de distribution de merchandising/articles promotionnels, avec les ambassadeurs des cités de l'énergie et des sites 2000 watts.

- EP D: Support technique en ligne (dès le 01.01.2018)

Hébergement Internet, Hosting Intranet, infrastructure du serveur, entretien et gestion du contenu/soutien à l'éditeur, mise à jour de sécurité TYPO3

2.6 Lieu de la fourniture du service

Dans l'agence récipiendaire et l'Office fédéral de l'énergie

2.7 Marché divisé en lots?

Non

2.8 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.10 Délai d'exécution

Remarques : Début: 01.01.2017

Fin: 31.12.2019

Option 01.01.2020 - 31.12.2022

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

aucune

3.2 Cautions/garanties

aucune

3.3 Conditions de paiement

Le montant net de la facture en bonne et due forme, en francs suisses et augmenté de la TVA, est payé dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Tous les prix doivent être indiqués en francs Suisses (CHF) hors TVA. Ces prix doivent inclure toutes les charges (en particulier les frais, les coûts d'assurance, les coûts/cotisations d'assurances sociales, etc.).

3.5 Communauté de soumissionnaires

Sont admises. Elles doivent désigner une entreprise chargée de la direction du projet (représentation, coordination) et indiquer les noms et les rôles de tous leurs membres.

3.6 Sous-traitance

Sont admis. Si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants pour l'exécution des prestations, il assume la responsabilité générale du projet. Il indique les noms et les rôles de tous ses sous-traitants.

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères suivants:

Toutes les entreprises disposant des compétences économiques et techniques suffisantes et pouvant apporter les justificatifs requis selon chiffre 3.8 sont appelées à déposer une demande de participation au marché.

3.8 Justificatifs requis

conformément aux justificatifs suivants:

Les preuves de qualification énumérées ci-après doivent être fournies dans leur intégralité en sans restriction, ni modification en même temps que la demande de participation au marché, car autrement il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

CA 01

Expériences comme Agence Full-Service dans différentes disciplines de la communication.

L'Agence Full-Service fournit des prestations de haute qualité dans les domaines du conseil, de la conception, de l'exécution et du contrôle/administration concernant les services de communication décrits ci-après. L'agence dispose d'expériences dans des projets qui sont comparables avec le présent mandat, sur les plans des tâches, du volume et de la complexité.

Le soumissionnaire est un "généraliste compétent et expérimenté", c'est-à-dire tout sauf un pur spécialiste dans l'une des disciplines de la communication (à titre d'exemple. ne doit pas être exclusivement compétent pour le secteur des affaires publiques).

Le soumissionnaire atteste qu'il connaît bien les divers instruments de la communication et qu'il dispose d'un large savoir-faire dans les différentes disciplines de la communication. En tant qu'agence Full-Service, il fournit toutes les prestations propres aux disciplines de la communication ci-après, par lui-même ou dans certains secteurs déterminés, en collaboration avec des partenaires qualifiés, appartenant à une communauté de soumissionnaires ou comme sous-traitants:

- travail médiatique (national, régional, local et, au besoin, international),
 - affaires publiques,
 - Publishing/édition (en ligne ou hors-ligne),
- communication en ligne (mise en œuvre complexe Internet, médias sociaux),
- gestion d'événements.

CA 02

Organisation

Aux fins de fournir des prestations, le soumissionnaire garantit une couverture dans toute la Suisse (Bureau (agence) de communication national, avec des services de presse/relations avec les médias régionaux) par sa propre organisation (filiale) ou par des partenaires qualifiés. Le soumissionnaire est en mesure de conduire le bureau de communication dans le cadre de l'organisation générale décrite dans le chapitre 4.8, afin de développer et de réaliser des mesures de communications efficaces.

L'organisation du soumissionnaire est efficace et fiable. La coopération, avec des partenaires et des sous-traitants sélectionnés, a fait ses preuves et s'avère bien exercée.

Est considérée comme établie dans la région, l'entreprise qui est active elle-même et sans interruption depuis 3 ans au moins dans cette partie du pays, ou y exploite une succursale et qui atteste des capacités linguistiques nécessaires dans les différents lieux

CA 03

Ressources humaines

Le soumissionnaire doit engager des personnes de référence qualifiées et qui présentent des capacités suffisantes pour accomplir les tâches relatives à la gestion du bureau de communication, ainsi qu'au développement et à la réalisation des différentes mesures de communication (chapitre 4).

La conduite du bureau national de communication est assurée par un collaborateur expérimenté de l'Agence Full-Service (membre de la direction ou conseiller senior). Cette personne constitue le contact exclusif pour l'adjudicateur. Le mandat adjugé implique l'engagement exclusif de spécialistes des domaines applicables à chaque cas. Sont considérés comme personnes de référence (PR):

- ° Le chef du Bureau national et de la communication (SPOC)
- ° Les chefs des services de presse régionaux

Outre ces personnes de référence, l'adjudicateur désigne

- ° 1 membre de la direction de son entreprise, si cette personne n'est pas la même que le chef du bureau national de la communication,
- ° au moins 2 autres personnes collaborant (PC) aux travaux exécutés pour le bureau national de la communication, en indiquant leur fonction, leurs qualifications et leur disponibilité.

CA 04

Compétences linguistiques

L'Agence Full-Service fournit la preuve qu'elle a déjà produit des moyens de communication d'une manière professionnelle dans les trois langues officielles (de.fr.it.). Les personnes de référence du Bureau national de la communication affichent impérativement la volonté, la capacité et la compétence de donner des conseils en langues allemande et française. Elles sont en mesure de conduire des discussions techniques dans les langues allemande et française, lors des séances du Bureau de la communication, aussi bien que de comprendre les documents rédigés dans ces deux langues.

On attend également des deux collaborateurs opérationnels qu'ils maîtrisent une connaissance de base orale et écrite en langue française.

En revanche, chaque responsable du service de communication/relations avec les médias régional doit parfaitement maîtriser (par oral et par écrit) la langue de la région.

CA 05

Cession des droits d'usage et des droits d'auteurs (Copy-rights)

L'agence cède à l'OFEN les droits d'usage et d'auteurs (copy-rights) qui sont en sa possession, pour tous les produits développés dans le cadre d'un mandat éventuel.

CA 06

Pas de mandat hors contrat

Actuellement et durant une collaboration avec l'OFEN, l'agence ne s'occupe d'aucun mandat éventuel incompatible avec les objectifs de l'OFEN.

CA 07

Acceptation de la forme procédurale

Acceptation, telle que proposée, de la forme procédurale que revêt la préqualification.

CA 08

Acceptation des documents suivants:

Acceptation des conditions générales (CG) de la Confédération pour les mandats de prestations, acceptation des CG pour les prestations informatiques et application du "Règlement d'utilisation de la marque Suisse Energie par les partenaires au projet" et des Corporate Designs de eCH pour les communes.

CA 09

Acceptation des délais.

En cas de modifications éventuelles, le soumissionnaire est prêt à reprendre son travail immédiatement dans la perspective des activités adjudgées pour 2017 à 2019, de telle manière que les lacunes de communication puissent rester aussi petites que possible et que le mandat puisse être réalisé dans sa totalité, pour la date prévue.

CA 10

Aptitude économique et financière à fournir les prestations.

Le soumissionnaire dispose d'une surface économique et financière suffisante pour accomplir le mandat qui lui est attribué.

CA 11

Respect des principes de procédure.

Le soumissionnaire confirme que lui-même et les tiers qu'il met à contribution (sous-traitants) et fournisseurs) respectent les principes de procédure selon la déclaration du soumissionnaire et selon la recommandation de la conférence des achats de la Confédération.

AC p. 01 (30%)

Réflexions sur les tâches

(max. 7000 signes)

Le soumissionnaire a

° compris la tâche

° saisi la complexité de celle-ci

° identifié les défis centraux et montré une maîtrise appropriée de ceux-ci

° exposé ses propres façons de penser pour atteindre les objectifs de eCH pour les communes tels qu'indiqués dans le chapitre 3.

CA p.02 (30%)

3 exemples de travail

Des exemples de travail sont évalués, qui portent sur les exigences suivantes:

° conseil Full-Service (conception, exécution et contrôle/administration) dans les disciplines de communications mentionnées sous CA 01,

° collaboration fructueuse et efficace avec des communes et des régions,

° communication, à des groupes-cibles, de sujets sur la politique énergétique (nationale) en le réalisant par soi-même ou en recourant à un réseau de journalistes spécialisés dans le secteur. Cela peut constituer un exemple de travail semblable à celui mentionné sous AC 01.

AC p. 03 (30%)

Portrait d'un soumissionnaire

- ° Présentation, impression d'ensemble de la candidature
- ° Qualification, qualité des connaissances linguistiques et capacité de l'équipe (Ressource humaine de l'entreprise elle-même et des entreprises partenaires éventuelles)
- ° Palette complète des prestations, avec organisation propre ou en recourant à des partenaires spécialisés: Full-Service (conseils, conception, exécution et contrôle/administration) pour les instruments de communication mentionnés dans le chapitre 4.2 (de.fr.it).
- ° Couverture nationale par l'organisation propre à l'entreprise (succursales) et/ou à l'aide de partenaires: siège du Bureau national de la communication en Suisse alémanique, services de presse pour les médias régionaux en Romandie et au tessin.

AC p 04 (10%)

Lettre concernant l'aptitude de l'agence (max. 3'500 signes).

- ° Contenu: augmentation, crédibilité et force de persuasion, motivation
- ° Importance du mandat dans le porte-feuille de l'agence
- ° Style et tonalité adapté à eCH

3.9 Critères d'adjudication:

conformément aux critères cités dans les documents

3.10 Conditions pour l'obtention des documents de participation

Prix: aucun

3.11 Nombre max. des participants admis

5

3.14 Langues acceptées pour les demandes de participation au marché

Allemand , Français

3.15 Validité de l'offre

180 Jours à partir de la date limite d'envoi

3.16 Obtention des documents de participation pour la phase de sélection

sous www.simap.ch

Les documents de participation pour la phase de sélection sont disponibles à partir du : 02.05.2016

Langue des documents de participation : Allemand

Autres informations pour l'obtention des documents de participation : Vous avez la possibilité de télécharger les documents depuis la plateforme électronique www.simap.ch sous la rubrique «Marchés publics, Appels d'offres Confédération». Dans ce cas vous devez vous enregistrer sous le projet. Ensuite vous recevrez par courriel votre mot de passe vous permettant de télécharger les documents désirés. Pour toutes questions il y a un «forum aux questions» à votre disposition.

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

aucune

4.2 Conditions générales

Exécution selon les Conditions générales (CG) de la Confédération:

- relatives à l'achat de services (édition de mars 2001, état de mai 2013)
- les services informatiques (édition d'octobre 2010)

Celles-ci peuvent être consultées sous www.bbl.admin.ch – rubrique Documentation – CG

4.3 Négociations

Sont réservées.

4.4 Conditions régissant la procédure

L'adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des soumissionnaires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection du travail et des conditions de travail ainsi que l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Si la prestation est exécutée à l'étranger, le soumissionnaire respecte au moins les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail mentionnées à l'annexe 2a de l'OMP.

Le formulaire de la Conférence des achats de la Confédération (CA) intitulé «Déclaration du soumissionnaire concernant le respect des normes sociales minimales» doit être signé et joint à l'offre.

4.5 Autres indications

L'acquisition se fera sous réserve de l'état d'avancement du projet et de la disponibilité des crédits.

L'adjudicateur se réserve le droit de se faire fournir les prestations adjudgées en faveur d'autres services demandeurs de l'administration fédérale et d'accepter, de refuser totalement ou partiellement les prestations fournies en tant qu'options.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.